

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [11]

Artikel: La division sexuelle du travail

Autor: Grandjean, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

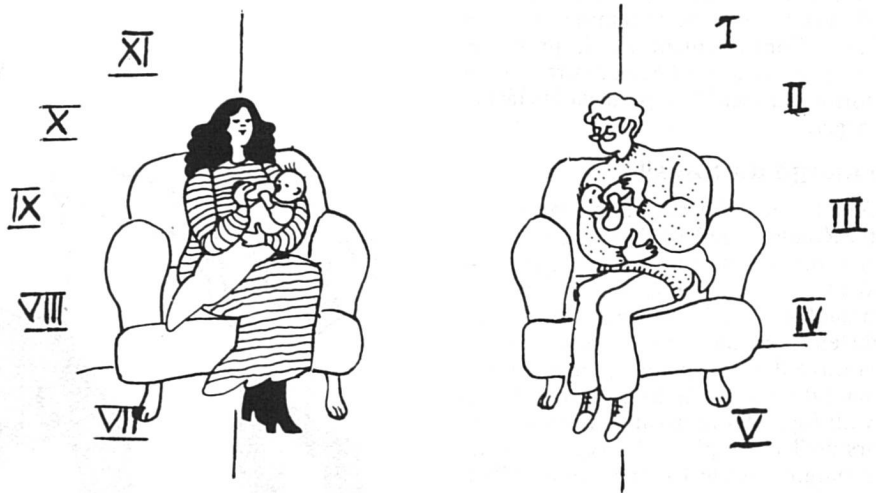
femmes, la responsabilisation familiale des hommes risque de rester illusoire.

Ce dernier point a été l'un de ceux qui ont été le plus souvent abordés dans le débat avec le public (plusieurs centaines de personnes) qui a suivi la table ronde ; preuve que l'assistance ressentait bien les véritables dimensions du problème.

Appel aux entreprises

A la fin de la journée, les organisatrices ont lancé un appel aux entreprises de Suisse romande, afin qu'elles leur fassent part, dans les mois qui viennent, de leurs expériences dans ce domaine. Le compte rendu des expériences les plus originales et les plus significatives sera publié dans Femmes Suisses et éventuellement dans d'autres organes intéressés. ● Silvia Lempen

Adresse pour le comité d'organisation : Jacqueline Vouga, 1099 Montpreveyres. Tél. (021) 93 11 81.



La division sexuelle du travail

Vivre pour travailler ou travailler pour vivre, toute la différence est là.

Nous ne sommes pas là pour savoir si l'on veut vivre pour travailler ou travailler pour vivre, a affirmé M. Jean Carbonnier, l'un des invités à la Table Ronde.

Poser la question ainsi aurait effectivement pu enliser le débat. Pourtant, c'est bien ce problème de fond que pose le TTP, à savoir la valeur que nous accordons au travail : moyen ou finalité ?

Voyons, tout d'abord, ce que les Suisses pensent du travail en général. Une enquête récente (1) montre que 35 % des Suisses estiment qu'ils travaillent trop longtemps et 61 % « juste ce qu'il faut ». Travailler moins en gagnant la même chose ? 37 % le voudraient bien. Travailler moins, mais gagner moins ? On chute à 11 %. Ainsi donc, près des deux tiers des Suisses seraient contents de leur sort. Les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail (journée continue, horaires variables et même compression de la semaine de cinq jours) ne sont certainement pas étrangères à ce sentiment de satisfaction. Entrées dans les mœurs sans trop de fracas, ces diverses formules arrangent les uns et les autres sans remettre aucunement en cause la durée elle-même du travail.

Il en va tout autrement du TTP, qui suscite des discussions animées et souvent

houleuses. Car le TTP place sous les projecteurs un phénomène qu'on aimerait mieux oublier : certains travaillent moins que d'autres et vivent aussi bien, sinon mieux. Et cela n'est pas juste, même si ce n'est pas nouveau. Depuis que le monde est monde, les hommes assistent, impuissants ou contents selon qu'ils sont parmi ceux qui travaillent plus ou moins, à cet état de fait. La nouveauté réside, aujourd'hui, dans les sous-entendus. Car vouloir travailler moins ne signifie plus « ne pas vouloir travailler du tout », mais vouloir travailler et faire autre chose à côté. Et cette nouvelle revendication n'est socialement admissible qu'à une seule condition : que cet « autre chose » soit également du travail.

La conclusion, donnée par M. P. Triponez, de l'Office fédéral de l'industrie, des

arts et métiers et du travail, lors de son exposé à la Table Ronde, est à cet égard significative : « La possibilité de travailler à temps partiel est nécessaire pour beaucoup de personnes qui ne peuvent exercer une activité lucrative à plein temps (...). Pour ceux, par contre, qui peuvent travailler à plein temps, je ne crois pas qu'il serait très bon pour notre économie si ceux-ci aussi voulaient commencer à travailler d'une manière très, très réduite. Je crois que ce qu'il faut, ce sont des gens qui travaillent ».

La raison du plus faible

L'affirmation est grave car elle sous-entend que la distinction entre ceux qui peuvent et ceux qui doivent travailler à mi-temps, est claire. Or, qui va juger où s'arrête le désir et où commence la nécessité ? Devra-t-on établir des critères qui permettront aux employeurs de distinguer le bon grain de l'ivraie dans les raisons des demandeurs ?

On sait que les offres de TTP augmentent en situation de plein emploi et qu'elles diminuent en période de chômage. Les critères actuels d'acceptation ou de refus d'employer quelqu'un à temps partiel ne dépendent donc pas de facteurs moraux mais fluctuent en fonction de la conjoncture économique.

A supposer qu'il faille maintenant faire intervenir d'autres critères, gageons qu'à nouveau, les impératifs économiques passeront au premier plan. Ainsi, le retraité auquel son AVS ne suffit pas, aura de « bonnes » raisons. Le jeune qui investit une partie de son temps dans une formation a aussi une « bonne » raison. La mère de famille, qui doit compléter le salaire insuffisant de son mari a elle aussi une bonne raison, contrairement à la mère de



famille dont le mari gagne assez pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants. Contrairement aussi, probablement, au père de famille qui désire — mais le doit-il vraiment ? — partager les tâches ménagères.

En marge du travail

On a beaucoup parlé d'imagination à la Table Ronde sur le TTP. Mais à quoi sert-il d'en avoir si toutes les valeurs qui sous-tendent notre conception du TTP restent immuables ? Le TTP ne remet pas uniquement en question le vieux débat « vivre pour travailler ou travailler pour vivre », il menace de surcroît la division sexuelle du travail. Juger des motivations des demandeurs de TTP implique l'accentuation de leur marginalité : le TTP n'est aujourd'hui admissible que pour les handicapés, les vieux, les jeunes et les femmes, unis dans une seule et même condition : la pauvreté. L'homme, actif, producteur et dans la force de l'âge, demeure la norme. ●

Martine Grandjean

(1) 24 heures, 10 septembre 1982



Le point de vue des employeurs

Une enquête de l'Association genevoise des Femmes Universitaires

L'Association genevoise des Femmes Universitaires vient de faire paraître une brochure intitulée : « Le travail à temps partiel : pour ou contre ? Le point de vue des employeurs ». Les auteurs de cette brochure sont partis de la constatation que le marché du travail, tel qu'il se présente de nos jours en Suisse, fait apparaître un décalage important entre l'offre et la demande de postes de travail à temps partiel, et cela à tous les niveaux de formation et de statut socio-économique, et indépendamment du sexe des demandeurs (qui restent bien évidemment en majorité des femmes). Il s'agissait, dès lors, de mieux comprendre les motivations qui poussent les employeurs à créer de tels postes, ou au contraire à refuser de le faire.

Enquête auprès des entreprises

Une enquête sur ce problème a donc été effectuée auprès de 137 entreprises genevoises du secteur privé, représentant 21 % des emplois dans ce secteur, et choisies de manière à ce que toutes les branches économiques et catégories d'entreprises employant plus de cinq personnes soient représentées selon leur part dans l'emploi.

Cette enquête a permis de préciser certaines données statistiques (le TTP est quatre à cinq fois plus répandu, dans le canton de Genève, chez les femmes que chez les hommes ; il concerne surtout les postes

subalternes et certaines branches de l'économie : instruction, santé, œuvres sociales et religieuses, travaux d'entretien et de nettoyage, certains secteurs du commerce) mais surtout d'obtenir toute une série d'informations sur les avantages et les désavantages du TTP tels qu'ils sont ressentis par les employeurs.

Deux sortes de motivations

Bien que la brochure des Femmes Universitaires n'insiste pas particulièrement là-dessus, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que les motivations (positives ou négatives) des employeurs sont de deux ordres différents. Les unes se réfèrent à la nature même du TTP, les autres se réfèrent plutôt au statut (législatif, mais surtout psychologique) qui est celui du TTP dans le monde du travail actuel.

Dans la première catégorie, on trouve, comme facteurs favorables au TTP : un meilleur rendement, moins d'absentéisme, la possibilité pour l'entreprise de faire face aux heures de pointe et de prolonger les horaires, ainsi que d'attirer des travailleurs supplémentaires sur le marché du travail dans les périodes de pénurie de main-d'œuvre ; comme facteurs défavorables au TTP : les difficultés qu'il entraîne dans l'organisation du travail (continuité du travail, communication entre collègues, sens des responsabilités) et dans les relations avec la clientèle, et les coûts supplémentaires qu'il occasionne, qui se situent moins au niveau des coûts variables (salaires, charges sociales) qu'au niveau des coûts fixes (équipements dont la rentabilité est diminuée du fait d'une utilisation seulement partielle).

Tous ces facteurs sont inhérents au TTP en tant que tel, quelle que soit la diffusion de ce mode de travail et l'évaluation qu'on

en donne dans l'opinion et dans la loi ; certains facteurs défavorables peuvent cependant être corrigés au moyen d'une meilleure planification du travail.

La marginalité du TTP

Dans la deuxième catégorie, par contre, on trouve des facteurs dont l'impact serait fortement réduit, ou même annulé, si le TTP sortait, comme le souhaitent certains, de la marginalité où il est actuellement confiné. Il s'agit essentiellement de facteurs négatifs, comme les problèmes psychologiques que peut engendrer la présence de quelques rares TTP dans une équipe (jalousie, désir, de la part des autres travailleurs, de réduire également leurs horaires), l'attitude méfiante des syndicats face à un mode de travail mal protégé et déconsidéré, le préjugé suivant lequel le TTP n'est pas un travailleur sérieux et engagé ; mais il s'agit aussi de quelques facteurs positifs résultant, il est intéressant de le noter, de la situation de faiblesse dans laquelle se trouve actuellement les TTP : une plus grande stabilité de leur part dans un contexte de pénurie de postes à TTP, et une plus grande qualification, du fait que les TTP acceptent souvent, pourvu d'avoir un horaire réduit, d'être sous-employés.

Attitudes à changer

L'une des conclusions de la brochure est que « pour que le TTP s'étende, il n'y a pas que les attitudes patronales à changer » ; les auteurs de l'étude pensent ici aux travailleurs eux-mêmes, qui s'opposent souvent au partage des postes par un sentiment d'orgueil mal placé ; on pourrait penser aussi à l'ensemble de la population et à sa manière d'envisager le facteur travail en général. ●

Silvia Lempen